



Demission en arret de travail maladie

Par **colmant**, le **02/03/2012** à **17:14**

Bonjour,
peut on démissionner pendant un arret maladie et ne pas effectuer son préavis ? quel est le texte officiel ? merci.

Par **DSO**, le **02/03/2012** à **17:23**

Bonjour,

Bien entendu, vous pouvez démissionner durant votre arrêt de travail pour maladie.

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **02/03/2012** à **17:37**

Bonjour

Vous pouvez démissionner pendant votre arrêt maladie et ne pas avoir à effectuer le délai de préavis si votre arrêt maladie se poursuit pendant toute la durée de la période de préavis.

Arrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 12 juin 1986; Bull. Civ. V, n°

305:

" Le délai de préavis est un délai préfix, insusceptible de suspension ou de prolongation."

Arrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 28 juin 1989; Bull. Civ. V, n° 473:

" Le délai-congé ne peut être prorogé de la durée de la maladie du salarié.

Arrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 20 juin 1985; Bull. Civ. V, n° 357:

" L'allongement du délai-congé ne saurait résulter du paiement bénévole de l'indemnité de préavis, alors que l'employeur n'y était pas obligé, en raison de la maladie du salarié.